

Nouvel accord Handicap Caisse d'épargne

UN ENGAGEMENT HISTORIQUE POUR L'INCLUSION

L'UNSA-CE (ex-SU-UNSA), force de proposition et de négociation, a joué un rôle majeur dans l'élaboration de ce nouveau projet d'accord Handicap au sein de la Branche CE. Signataire, notre organisation réaffirme son attachement à une politique inclusive, porteuse des valeurs humanistes et solidaires qui nous animent depuis toujours.

Cet accord maintient et renforce les acquis des précédents accords que nous portons depuis 2006, tout en introduisant des avancées concrètes pour garantir l'égalité des chances, la non-discrimination et l'amélioration des conditions de vie des salariés en situation de handicap.

Les axes structurants de l'accord

- ➔ **Prévention et maintien dans l'emploi**
 - Renforcement des dispositifs de prévention de la désinsertion professionnelle.
 - Accompagnement personnalisé pour maintenir l'employabilité
- ➔ **Recrutement et accès à l'emploi**
 - 180 recrutements sur 3 ans (54 en CDI) et accueil de 10 alternants en situation de handicap par an.
 - Processus de recrutement basé sur les compétences, avec des adaptations si nécessaire
- ➔ **Soutien au secteur protégé et adapté**
 - Politique d'achat responsable pour soutenir les entreprises du Secteur du Travail Protégé et Adapté.
- ➔ **Lutte contre les stéréotypes et sensibilisation**
 - Actions de formation et de communication pour faire évoluer les mentalités et briser les préjugés.
- ➔ **Engagement continu et ambitieux**
 - Maintien d'un taux d'emploi supérieur à 6%.
 - Soutien aux salariés en situation de handicap, même en l'absence d'un accord agréé.

Le rôle déterminant de l'Unsa Caisse d'épargne

L'UNSA-CE a porté avec détermination ce projet, en veillant à ce qu'il reflète nos valeurs et nos priorités :

- ➔ **Développement** d'une politique inclusive au sein de nos entreprises.
- ➔ **Soutien** actif aux salariés en situation de handicap, pour qu'ils puissent s'épanouir dans leur emploi.
- ➔ **Vigilance** constante pour que les objectifs de cet accord soient concrètement tenus.

Nous restons très attachés à la mise en œuvre de ces engagements et œuvrerons pour que chaque salarié, quelles que soient ses spécificités, bénéficie d'un environnement de travail adapté et bienveillant.

Prochaines étapes

- ➔ Déclinaison des objectifs dans chaque entreprise dans les 3 mois à venir.
- ➔ Suivi rigoureux pour garantir l'atteinte des cibles fixées.

Un accord signé par l'UNSA-CE porteur d'espoir et de progrès

Fruit d'un travail collectif et engagé où l'UNSA-CE a su défendre une vision ambitieuse de l'inclusion. Il marque une étape importante dans la construction d'une société plus juste et solidaire, où chaque individu a sa place.

**AVEC L'UNSA CAISSE D'ÉPARGNE,
POUR FAIRE DE CES ENGAGEMENTS UNE RÉALITÉ !**

